



Legend

- Bâti
- Limite parcellaire
- Voirie principale
- Bord de voirie
- Ligne chemin de fer
- Limite communale
- Limite régionale
- Frontière nationale

Aires différenciées

- U1 : Aire de bâti de centre ville
- U2 : Aire de bâti urbain
- U2 / AE : Aire de bâti urbain à caractère économique
- U3 : Aire de bâti périurbain
- A : Aire de bâti agricole
- A / SP : Aire de bâti agricole à caractère sportif
- AE : Aire de bâti d'activité économique
- AE / U1 : Aire de bâti économique en centre ville
- AE / U2 : Aire de bâti économique en milieu urbain
- SP : Aire de bâti à caractère sportif
- C : Aire de bâti communautaire
- V : Aire verte
- E : Aire d'extraction
- E / V : Aire d'extraction à caractère vert
- PCA en vigueur

Gabarits maxima projetés

- 5 à 7 niveaux (R+4 à R+6)
- 4 à 6 niveaux (R+2+CA à R+5)
- 3 à 5 niveaux (R+1+CA à R+4)
- 3 à 4 niveaux (R+1+CA à R+3)
- 3 niveaux (R+1+CA à R+2)

Scale and Orientation

N

1:10 000

0 200 400 600 800 1 000 Mètres

Système de coordonnées : Lambert Belge 72

Données sources :
Cartes ASE-01 à ASE-16 (INC AWP, 2009)

Fond de plan :
Carte IGN 1/10.000 - série classique (IGN, 1980)

MAITRE DE L'OUVRAGE
Ville de Mouscron
Grand'Place, 1
B - 7700 MOUSCRON

AUTEUR DE PROJET
JNC Agence Wallonne du Paysage
Département de J.N.C. International s.a.
Rue Fosse au Sabre, 29 site 001
B - 1420 BRAINE L'ALLEUD
Tél : 067/64.95.00. - Fax 067/63.98.00.
awp@jnc.be

REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME
(révision totale du RCU (1991) et de tous les RCB antérieurs)

Aires différenciées et gabarits projetés

Vo et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Directeur Général Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du au
par le Collège

Vo et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Directeur Général Le Bourgmestre

Approuvé par arrêté ministériel du
Le Ministre

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION : Mars 2011
Juin 2011 : modifications suite au premier comité d'accompagnement
Septembre 2011 : modification de l'aire d'extraction (PCA) ; ajouts des gabarits maxima projetés
Novembre 2011 : corrections gabarits ; suppression l'aire de caractère rural ; élargissement l'aire de centre-ville et l'aire de bâti mixte
Juin 2012 : Modification de l'aire de bâti de centre de ville, de type mixte d'habitat et d'entreprise
Février 2013 : CA n°2 / suppression de l'aire mixte
Décembre 2013 : corrections de périmètre
Juillet 2014 : corrections suite aux ateliers de la CCTAM (mai-juin 2014)
Février 2015 : corrections suite au CA n°3 (20/08/14)
Juin 2015 : modifications suite au CA (07/05/15) et à l'analyse communale
Avril 2016 : Adaptation du découpage des aires pour conformité au PS suite à l'avis de la DAL (CA du 4 février 2016 et mail du 10 mars 2016)

ECHELLE 1 / 10.000 **DOSSIER** N° 06097 Dessiné par : OB
Visé par : MD Approuvé par : LP **CARTE n° 1**